

Vos questions / nos réponses

jeux et dependance

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/06/2012 11:29

bonjour, voila je me dirige vers vous car j'ai un mais qui est dans de serieuses difficultés face aux jeux.

Il s'est endetté auprès de proffessionnels et de nous ses amis a des fins de jeux. a l'heure actuelle il est dans une situation de non retour et très ennuyé vis à vis de nous tous.

Je lui est proposé mon aide mais face a cette dépendance je ne sait pas trop comment réagir et le guidé sachant que jusque là il nous mentait...

S'il vous plait je cherche quelques renseignements sur le sujet et comment abordé le sujet avec lui sans le brusqué. D'avance merci beaucoup

Mise en ligne le 11/06/2012

Bonjour,

Le jeu, comme vous pouvez le constater, peut conduire à de grandes difficultés, d'ordre financières, bien sûr, mais également psychologiques.

Concernant tout d'abord l'aspect financier, votre ami peut, selon sa situation, demander un échelonnement des remboursements auprès des personnes à qui il doit de l'argent, ou déposer un dossier de surendettement à la Banque de France. Vous trouverez en lien ci-dessous des informations sur le surendettement et sur les moyens de s'en sortir. Il s'agit du site de l'association CRESUS (Chambres Régionales du Surendettement Social). Cette association n'est pas présente en Limousin mais pourra répondre à ses questions voire lui donner des coordonnées par téléphone.

S'il joue au casino ou sur des sites de jeux en ligne, sachez qu'il peut également se faire interdire de jeu. Il devra pour cela en faire la demande écrite auprès du ministère de l'Intérieur. Cette mesure est valable trois ans mais ne concerne pas les paris, les jeux de grattage ou les lotteries.

Par ailleurs, vous évoquez chez votre ami un changement d'attitude. Il vous mentait jusqu'alors mais semble à présent reconnaître sa dépendance. Cela ne veut pas dire qu'il arrive à la contrôler, mais il s'agit néanmoins d'un premier pas capital. En effet, à ce moment, le dialogue devient possible.

Vous pouvez lui proposer d'être aidé par des professionnels. Il peut se rendre dans un CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Présentation en Addictologie) où il pourra rencontrer des psychologues, des assistantes sociales, etc. et ainsi entreprendre une démarche d'arrêt du jeu. Vous trouverez ci-dessous une adresse de centre dans votre département.

S'il n'est pas prêt à faire une démarche de ce type et rencontrer quelqu'un en face à face, vous pouvez

également lui proposer de nous appeler sur notre ligne Joueur Ecoute Info Service au 09 74 75 13 13 (appel anonyme, coût d'une communication locale depuis un poste fixe, de 8 h à 2 h, 7 jours sur 7). Nos écoutants peuvent l'aider à faire le point, voire l'aider à prendre la décision d'arrêter.

Enfin, sachez que le soutien des proches (amis, famille) est toujours essentiel dans ce genre de situation. Vous pouvez aussi lui manifester votre aide en étant présent pour lui et en étant disponible s'il ressent le besoin de parler.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, vous non plus, à nous contacter par téléphone, au même numéro qu'indiqué ci-dessus.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA CreusEadd à Guéret

17, Avenue Mendès France
23000 GUERET

Tél : 05 55 51 01 68

Site web : ch-st-vaury.fr/csapa/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Permanences de consultations sur rendez-vous à la Souterraine, Boussac, Bourganeuf, Evaux-les-Bains, Aubusson et Felletin.

Consultat° jeunes consommateurs : sur rendez-vous au centre et sur le département

Substitution : Délivrance quotidienne de méthadone le matin : 9h/13h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [CRESUS](#)